

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL ♦ N° 36/2024

<u>Nombre de conseillers</u>	En exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	15

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine COUDERT, Maire.

Présents : MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, ROBIN Alvina, MINATO Sylvie, PERRET Laurence, LARVOL Katell, GRAS Mireille.

MM. LABADIE Jean-Marc, GUINEDOR Christophe, BACQUA Éric, BÉNARD Cédric, BIOLATO Jean-Paul, MUSSOTTE Cédric.

Absents excusés : MM. PAILLET Michel (pouvoir à MME COUDERT Séverine), ROUANNE Pascal (pouvoir à M. GUINEDOR Christophe).

Secrétaire de séance : Mme GAICHIES Chantal.

OBJET : CLASSEMENT DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE C-424 DANS LE DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire informe le conseil municipal

Que l'Agglomération d'Agen souhaite engager des travaux de raccordement des eaux usées (EU) au chemin de la Clémentiade dès le mois de septembre.

Vu l'article L.141.3 du code de la voirie routière,

Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Considérant que les locaux des services techniques pourraient être raccordés aux EU,

Considérant que ce chemin est une parcelle privée, propriété de la Mairie et qu'il y a lieu de le classer dans le domaine public,

Madame le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies et que le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

Vu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- DE PROCÉDER au classement dans le domaine public de la parcelle C-424 pour une contenance de 603 m²,
- D'AUTORISER Madame le Maire à procéder aux démarches et formalités et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A Laplume, le 10 juillet 2024.

La secrétaire de séance,
Chantal GAICHIES

Le Maire,
Séverine COUDERT

